

## DES TEMPS DE DÉPLACEMENT PLUS COURTS ET PLUS RÉGULIERS POUR LES BUS

*Aujourd'hui, la durée et la fiabilité des temps de parcours des 6 lignes de bus régulières empruntant chaque jour l'autoroute A12, sont pénalisées par la congestion sur l'autoroute.*

*Depuis septembre 2018, les bus peuvent emprunter une voie dédiée dans le sens Province > Paris à tout moment de la journée. Cette voie dédiée permanente est implantée à droite des voies existantes sur 3,5 km.*

*Grâce à la voie dédiée, les passagers des bus ont un temps de transport plus court et plus régulier d'un jour sur l'autre.*

*Les temps de parcours ne changent pas pour les autres usagers qui conservent le même nombre de voies pour circuler.*

### CONCRÈTEMENT...

La voie de bus est implantée :

- À DROITE DES VOIES DE CIRCULATION EXISTANTES,
- SUR 3,5 KM,
- DANS LE SENS PROVINCE > PARIS,
- DE MANIÈRE PERMANENTE.

↑↑  
**VOIE  
DÉDIÉE  
A12**

## L'ÉTAT ET LA RÉGION MODERNISENT LES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

Afin d'améliorer les conditions et les temps de déplacement des usagers de la route, l'État et la Région Île-de-France investissent pour développer des voies dédiées sur les autoroutes et les voies rapides. Ouvertes en permanence ou uniquement aux heures de pointe, les voies dédiées permettent de franchir les points de congestion dans de meilleures conditions. Elles réduisent les temps de transport et fiabilisent la durée de trajet. Les voies dédiées répondent aux besoins de mobilité et d'amélioration de la qualité de l'air, de la santé et donc de la qualité de vie des Franciliens.

↑↑  
**VOIE  
DÉDIÉE  
A12**

SENS PROVINCE > PARIS

Une voie dédiée aux bus sur l'autoroute A12

depuis septembre 2018



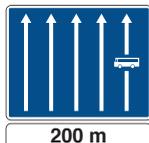
**Contact :**  
[a12.voiedediee.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:a12.voiedediee.dirif@developpement-durable.gouv.fr)  
Plus d'informations sur :  
[www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Patrimoine - Novembre 2018 - ne pas jeter sur la voie publique



## COMMENT EST SIGNALÉE LA VOIE DÉDIÉE ?

La voie dédiée aux bus est une voie supplémentaire, à droite des voies existantes, qui restent ouvertes à la circulation de tous les usagers.



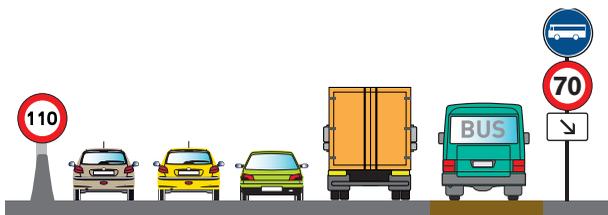
Panneau de pré-signalisation implanté 200 m avant le début de la voie dédiée



Panneau d'identification de la voie dédiée



Panneau d'identification de la fin de la voie dédiée



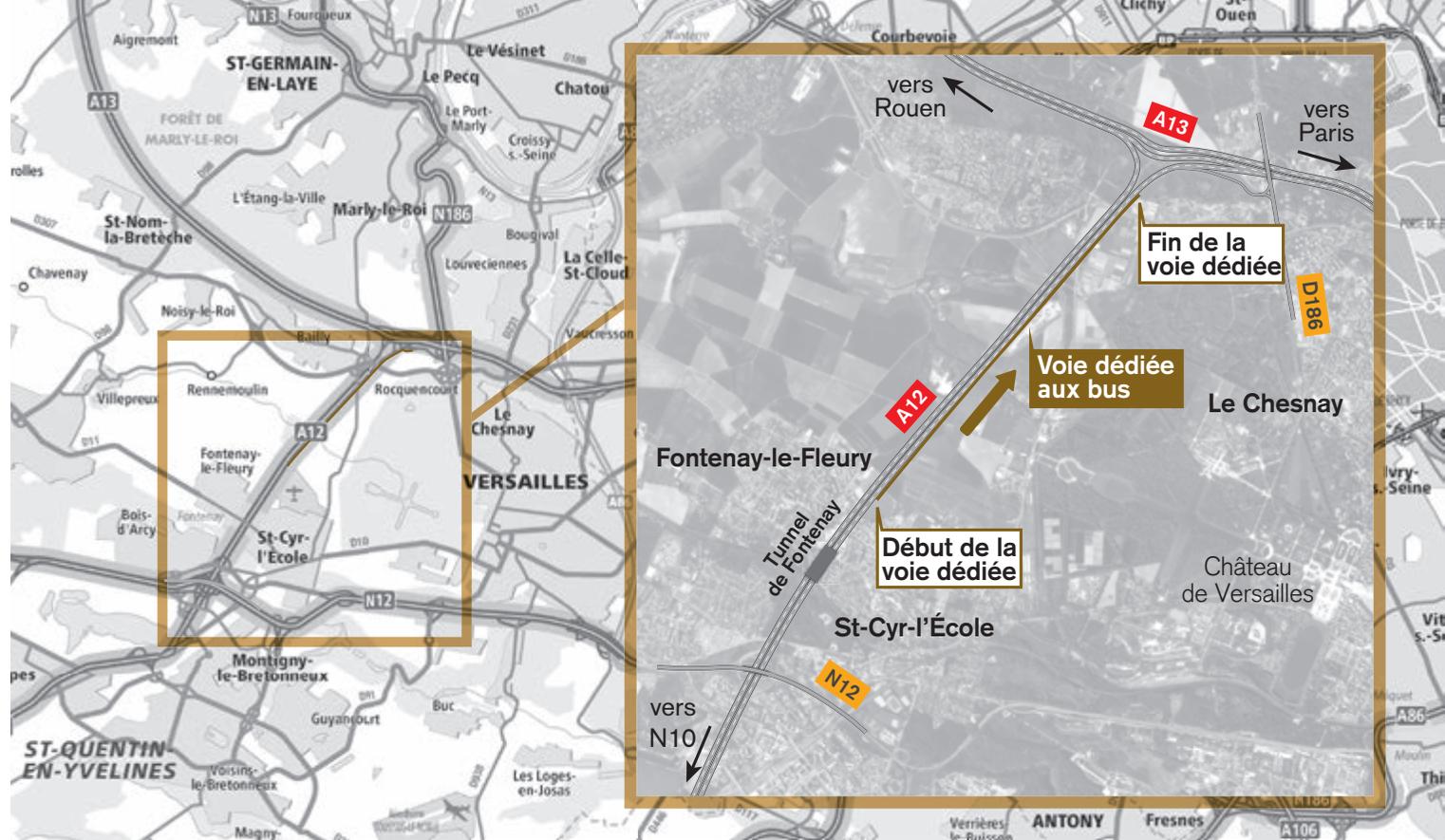
Chaussée à 4 voies de circulation, signalisation sur l'autoroute A12 de la voie dédiée aux bus

À l'approche de la bretelle d'entrée sur l'A13, la vitesse maximale autorisée est limitée à **90km/h** pour tous les usagers de l'autoroute au voisinage de la voie bus.

### EN CAS D'INFRACTION

En cas d'infraction à la signalisation indiquant que la voie dédiée est réservée à la circulation des bus, l'amende est de 135€.

Des contrôles sont mis en œuvre pour s'assurer du respect des prescriptions réglementaires de circulation.



## QUI PEUT CIRCULER SUR LA VOIE DÉDIÉE ?



BUS

- La ligne **Bus 15** : Plaisir/Boulogne-Billancourt,
- La ligne **Express 16** : Saint-Quentin-en-Yvelines SNCF/Cergy Préfecture SNCF
- La ligne **BUS 501** : Saint-Quentin-en-Yvelines SNCF/Mantes-la-Ville SNCF
- La ligne **BUS 502** : Saint-Quentin-en-Yvelines SNCF/Les Mureaux SNCF
- La ligne **503** : Saint-Quentin-en-Yvelines SNCF/Nanterre Plainchamps
- La ligne **Y EXPRESS** : Saint-Quentin-en-Yvelines SNCF/Nanterre Plainchamps



VÉHICULES DE SERVICE

Les véhicules des forces de l'ordre, pompiers, SAMU, ambulances et véhicules d'intervention, notamment de la DIRIF.

Service de transport des personnes à mobilité réduite  
**Pam**

Rendez-vous sur [www.vianavigo.com](http://www.vianavigo.com) pour plus d'informations sur ces lignes de bus